

**SIVOM**  
**RIVE GAUCHE DU CHER**



**DIAGNOSTIC DU BARRAGE DES  
BORDES**

**DOSSIER DE CONSULTATION  
URGENCE**

**PIECE UNIQUE**

**OFFRE A REMETTRE AUSSI VITE  
QUE POSSIBLE, AVANT LE  
15/10/14**

**Le territoire d'aujourd'hui,  
Vos enjeux pour demain,  
Notre projet d'avenir**

## I. SOMMAIRE

---

<b>I. SOMMAIRE</b>	<b>- 2 -</b>
<b>II. Clauses techniques particulières</b>	<b>- 3 -</b>
<b>Prescriptions générales et usages</b>	<b>- 3 -</b>
<b>Prescriptions particulières</b>	<b>- 3 -</b>
II.1.1. Nature de l'ouvrage / barrage de St Victor dit « des bordes »	- 3 -
<b>Localisation :</b>	<b>- 4 -</b>
Régulation	- 6 -
II.1.2. Nature des désordres a diagnostiquer	- 7 -
II.1.3. Evaluation des solutions techniques	- 8 -
<b>III. Clauses administratives / règlement de la consultation / demande de devis</b>	<b>- 9 -</b>
III.2.1. Définition de la procédure	- 9 -
III.2.2. Décomposition en tranches et en lots / tranche ferme et tranches conditionnelles	- 9 -
III.2.3. Nature de l'attributaire	- 9 -
III.2.4. Variantes	- 9 -
III.2.5. Durée du marché et délais d'exécution	- 9 -
III.2.6. Modifications de détail au dossier de consultation	- 9 -
III.2.7. Délai de validité des offres	- 9 -
III.2.8. négociation des offres	- 10 -
III.2.9. Marchés complémentaires	- 10 -
III.3.1. Composition de l'offre à remettre par les candidats	- 10 -
III.3.2. Examen des offres et négociations	- 10 -
III.3.3. condition d'envoi et de remise des offres	- 11 -
III.3.4. . Offre remise sur support « papier » ou sur support physique électronique	- 11 -
III.3.5. renseignements complémentaires	- 11 -
<b>DC8</b>	<b>- 13 -</b>
<b>MARCHES PUBLICS/ACCORDS-CADRES</b>	<b>- 13 -</b>
B - Identification de l'acheteur	- 13 -
<b>Objet du marché :</b>	<b>- 15 -</b>

## II. CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

### Prescriptions générales et usages

Le présent marché a pour objet les prescriptions techniques et administratives relatives à l'exécution d'une opération comprenant :

- **En tranche ferme, un diagnostic structurel par les moyens techniques appropriés sur les clapets métalliques un barrage mobile situé sur le Cher et permettant d'établir la nature (corrosion, désoudure...), l'importance des désordres, les moyens aptes à résoudre ces problèmes, et l'estimation financière de ce type d'opération.**

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) fixe les conditions particulières de ce marché.

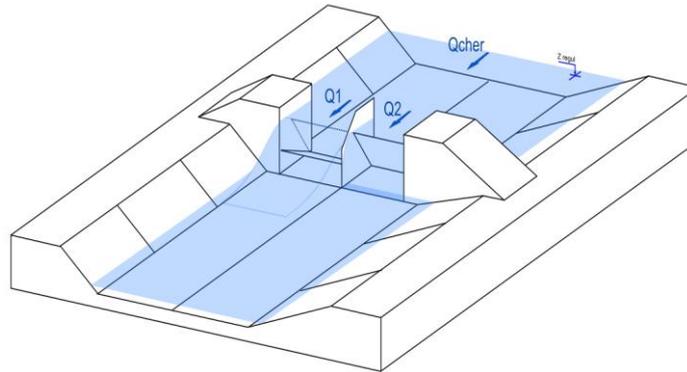
### Prescriptions particulières

#### II.1.1. NATURE DE L'OUVRAGE / BARRAGE DE ST VICTOR DIT « DES BORDES »

Le barrage de St Victor est une structure mobile comprenant deux clapets, rive droite et gauche qui permettent la régulation du débit de la rivière. Il a un rôle tampon lors de forte crue du milieu récepteur.

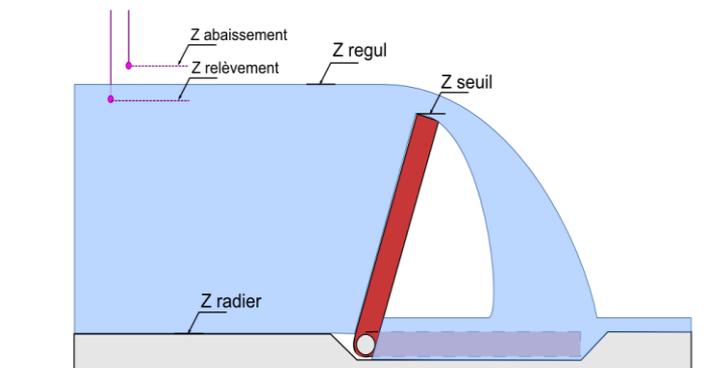
Les 2 clapets sont chacun des dimensions 14 ml de large, sur 2.5 m de hauteur. Vers l'amont, la hauteur d'eau est de l'ordre de 2.5 m à 3 m avec une surverse par le haut et les dégradations, objet du présent diagnostic, comme point d'exhaure des eaux. Il s'agit de clapets métalliques connaissant des désordres (Cf Photo) :





*Schéma indicatif du fonctionnement*

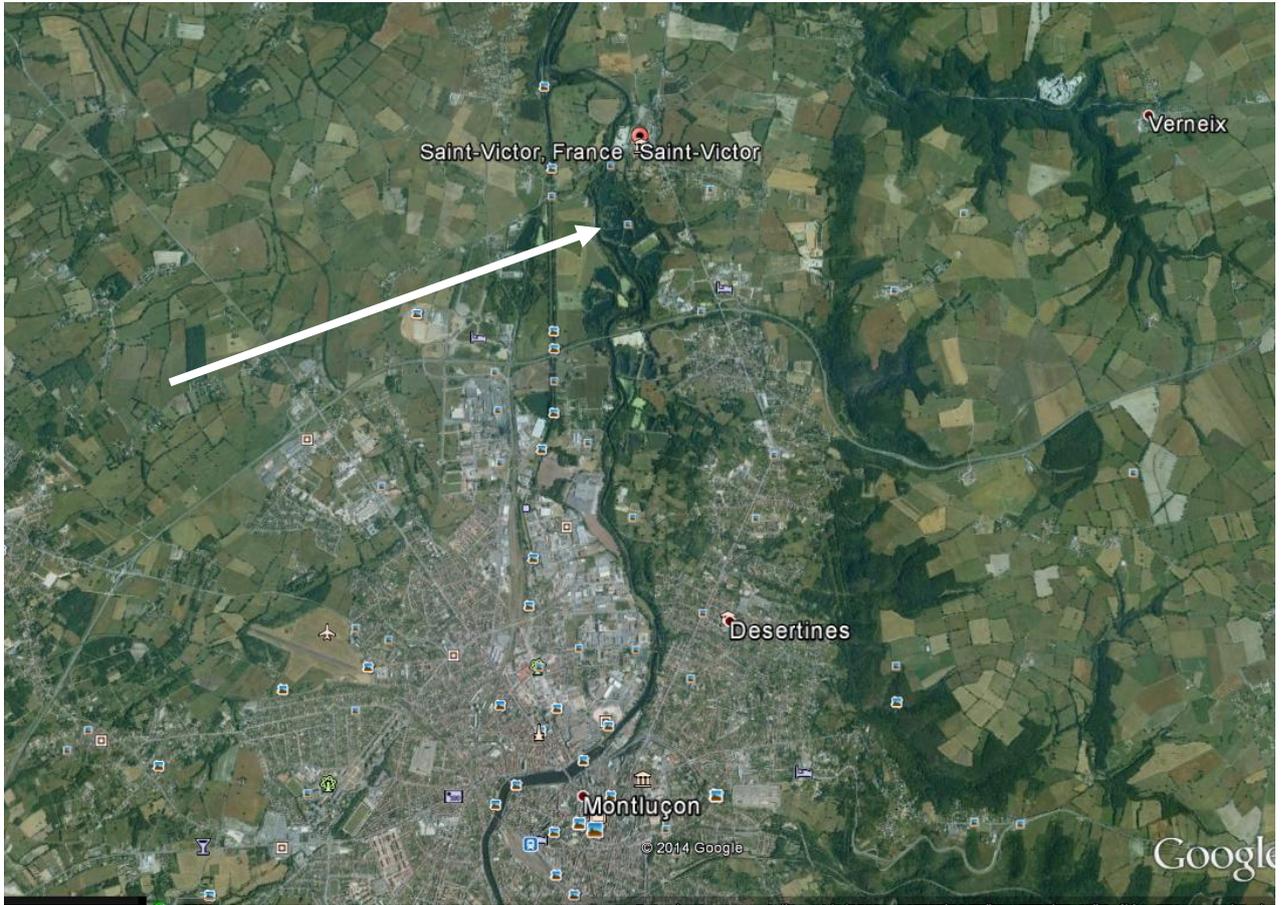
Cet ouvrage a pour but de retenir une certaine hauteur d'eau du milieu récepteur (le Cher) dans le but de mettre en charge la nappe alluviale. Cela afin d'alimenter plusieurs puits de captages situés en amont de celui-ci qui alimentent l'usine de production d'eau potable à St Victor.

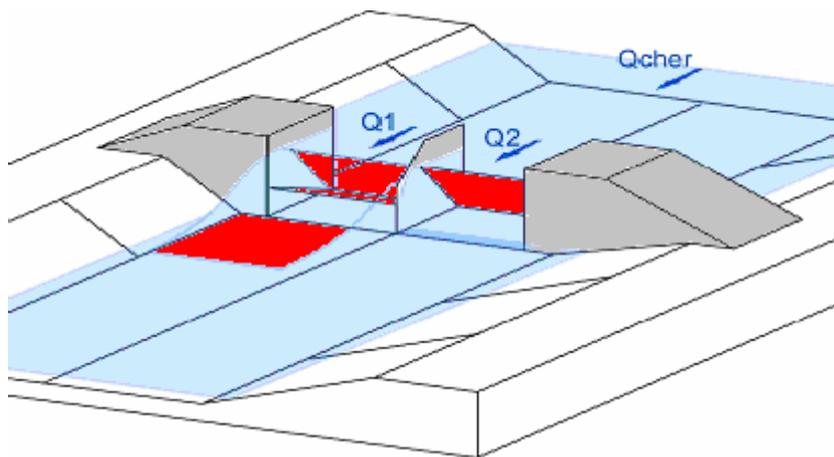


**Localisation :**

St Victor est situé dans le département de l'Allier (région Auvergne) dans l'arrondissement de Montluçon. Les coordonnées géographiques sont :

- 46.395° Nord
- 2.61° Est

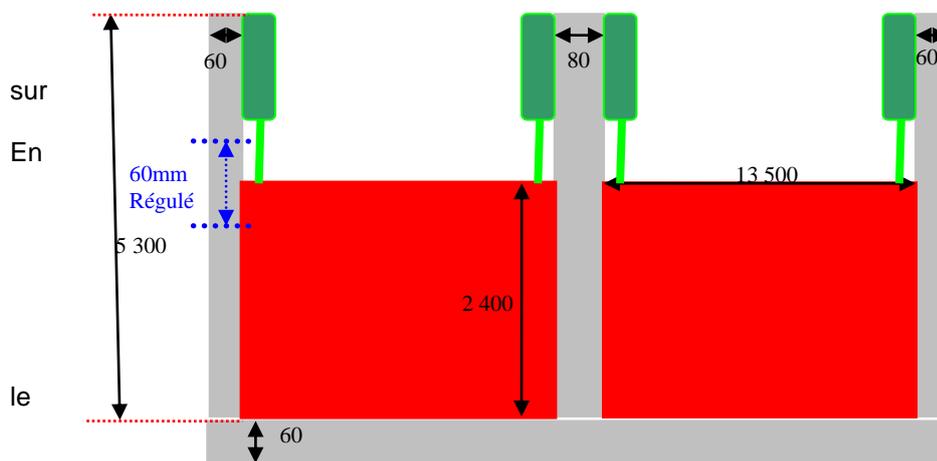




Le barrage de St Victor est un barrage à clapets. Il comporte deux passes en parallèle, l'une rive droite, l'autre rive **gauche qui est actuellement hors service bloquée en position haute**. Le clapet de la rive droite se relève ou s'abaisse de manière à maintenir une cote donnée en amont du barrage d'une valeur de deux mètres.

Le pilotage des clapets est opéré grâce à deux poires de niveau. La première, placée au-dessus de la cote de

régulation commande l'abaissement des clapets ; l'autre, placée en dessous de la cote de régulation commande le relèvement. L'intervalle de régulation est de 6cm.



Mais en période de forte précipitation, l'ouvrage doit réguler la cote 191.50 (+-6cm) cas de panne de courant EDF et d'une crue simultanée, un clapet de décharge permet l'abaissement de la passe rive droite si le niveau d'eau est supérieur à la retenue, cet ouvrage

à un rôle sécuritaire.

### Régulation

#### Partie automatisme :

- Deux passes de 13.5m de largeur et de 2.50m de hauteur.

- La régulation est réalisée par les passes qui sont chacune manoeuvrées par un vérin menant côté berge et d'un vérin mené. Mais il faut également une armoire d'automatisme et des détecteurs de niveau pour régulariser le débit en aval de l'ouvrage.
- Les clapets sont asservis au niveau d'eau amont, et ils servent d'évacuateurs lors d'une crue. La manipulation de ceux-ci peut être fait manuellement car chaque clapet peut être manoeuvré individuellement.
- Armoire composée d'éléments électrotechniques de marque Télémécanique et les deux ensemble hydrauliques de marque ELMECO S.A (273 rue Gabriel Péri 92700 Colombes, tel : 782.14.50)

#### **Partie hydraulique :**

- 4 vérins double effet, le synchronisme se fait par le principe « vérin menant – vérin mené ». Chaque groupe de deux vérins comporte une centrale solidaire du vérin menant ; l'entrée ou la sortie des tiges ce fait uniquement par l'inversion du sens de rotation du moteur. Les caractéristiques de ces équipements hydrauliques sont :

- - Vérins menant : Alésage 205  
Tige 80  
Course 3280
  - Vérins mené : Alésage 220  
Tige 80  
Course 3280

- Effort : 20 t/vérin
- Tiges en acier inoxydable Z.30.C.13 chromé
- Corps zingué avec couche de peinture protectrice

La constitution de l'une des deux centrales de type auto vérin :

- Moteur 2 sens de rotation : 1.5 CV  
1450 tr/mm  
380 V de tension utile  
50 Hz

- 5 clapets anti-retour
  - une pompe de 2.51L/mm a 1450tr/mm
  - 3 limiteurs de pression
  - un manostat
  - 3 vannes d'arrêt
  - un détecteur de niveau d'huile de type CORSET
  - deux filtres à huile
  - l'huile utilisée est de type : BP.HLP.15
- L'ensemble de cette centrale hydraulique est étanche.

#### **II.1.2. NATURE DES DESORDRES A DIAGNOSTIQUER**

Il s'agit d'identifier des défauts, a priori structurels, qui laissent apparaître des fuites d'eau importantes au niveau des clapets métalliques (dont un seul reste mobile) en répondant aux questionnements suivant :

#### **Diagnostic :**

- Quelle est la nature des problèmes,
- Quelle est leur importance,
- La sécurité de l'ouvrage est elle menacée de manière imminente ou sur plus long terme,

- Quelles sont les solutions techniques aptes à résoudre ce problème, d'abord temporairement puis durablement, ainsi que les moyens à utiliser et les méthodes de travail à utiliser,
- L'estimation indicative, niveau enveloppe budgétaire, pour la réalisation des travaux.

### **Les moyens à mettre en œuvre :**

Le prestataire est libre de proposer les moyens de diagnostic aptes à répondre aux besoins (inspection visuelle, prospections techniques...). Il peut proposer dans son offre des moyens graduels de répondre à la question en cas d'échec des moyens initiaux, de sorte à permettre au maître d'ouvrage l'évaluation maximale des moyens financiers à mettre en œuvre au stade du diagnostic.

### **II.1.3. EVALUATION DES SOLUTIONS TECHNIQUES**

Il s'agit de répondre aux solutions possibles pour résorber les problèmes :

- De manière temporaire pour les 6 mois à une année,
- De manière permanente.
  
- les moyens aptes à résoudre ces problèmes, principe de solution et mode opératoire succinct,
- et l'estimation financière de ce type d'opération à un niveau sommaire de type « enveloppe budgétaire »
- 

#### **♦ Accompagnement**

Les diagnostics devant être réalisées durant les heures ouvrables des différents sites, les agents d'entreprise devront être accompagnés obligatoirement par du personnel du SIVOM connaissant les locaux et installations, sauf décision expresse contraire du SIVOM.

La réalisation des vérifications dans des locaux à contrôle d'accès réservé (cf. locaux "zone surveillée") devra faire l'objet d'une demande préalable auprès des personnes responsables de ces dernières afin qu'elles puissent organiser et mettre en sécurité avant l'intervention des agents vérificateurs.

En cas de nécessité, les agents vérificateurs devront être accompagnés pour réaliser leur mission des personnels de maintenance.

#### **♦ Hygiène et sécurité**

Le titulaire du contrat est responsable de la santé et sécurité des agents vérificateurs qu'ils mandatent pour la réalisation des opérations. Il s'engage à leur fournir les équipements et moyens de protection adaptés et conformes aux normes de sécurité en vigueur.

#### **► Rapport et suivi**

*Les résultats seront intégrés dans un rapport mentionnant les observations, constatations et résultats d'essais effectués par le titulaire du contrat. Le degré d'urgence des opérations à réaliser devra être précisé ainsi que l'ensemble des résultats de diagnostic et de solutions.*

## III. CLAUSES ADMINISTRATIVES / REGLEMENT DE LA CONSULTATION / DEMANDE DE DEVIS

---

### III.1. ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION:

Le présent marché a pour objet :

- En tranche ferme, un diagnostic structurel par les moyens techniques appropriés sur un barrage mobile (clapets métallique) situé sur le Cher et permettant d'établir la nature, l'importance des désordres, les moyens aptes à résoudre ces problèmes, et l'estimation financière de ce type d'opération.

### III.2. ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

#### III.2.1. DEFINITION DE LA PROCEDURE

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée définie à l'article 28 et 146 du Code des Marchés Publics (CMP). Le CCAG « travaux » valide à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2014 est applicable.

#### III.2.2. DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS / TRANCHE FERME ET TRANCHES CONDITIONNELLES

Pas de décomposition en tranche. Ni de lot.

**Conformément à l'article 72 du CMP : déclenchement des TF par simple fax signé du Directeur Général (si en dessous de 4 000 € HT), ou du Président si sup à 4 000 €HT.**

#### III.2.3. NATURE DE L'ATTRIBUTAIRE

Le marché sera conclu :

- avec un prestataire unique pouvant avoir recours à la co ou à la sous traitance valablement déclarée;

#### III.2.4. VARIANTES

Il sera possible de proposer au maître de l'ouvrage des variantes techniques sous la réserve explicite de ne pas déroger à la vocation initiale du projet et aux termes de législation ou réglementaires.

#### III.2.5. DUREE DU MARCHÉ ET DELAIS D'EXECUTION

Les règles concernant la durée du marché et les délais de livraison sont fixées dans l'offre de l'entreprise.

#### III.2.6. MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Sans objet.

#### III.2.7. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 120 jours, il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres. Le marché est ferme et définitif. Il n'est pas révisable. Le SIVOM s'engage à passer la commande dans le délai des 3 mois qui suivent la date limite de réception des offres.

Une offre par poste doit être faite de manière distincte, identifiant clairement les prix unitaires proposés, et considérant toutefois que l'offre est globale et indivisible

### **III.2.8. NEGOCIATION DES OFFRES**

Le présent marché, passé en procédure adaptée, prévoit explicitement la possibilité d'une négociation des offres préalablement au choix.

### **III.2.9. MARCHES COMPLEMENTAIRES**

Le présent marché, passé en procédure adaptée, prévoit explicitement la possibilité de la mise en œuvre de marchés complémentaires dans les conditions prévues au CMP. Les demandes seront formulées par le maître d'ouvrage en cas de survenance des événements générateurs.

## **III.3. ARTICLE 3. PRESENTATION DES OFFRES**

Le dossier de consultation est remis à chaque candidat en un seul exemplaire.

Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de l'offre.

- Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître de l'ouvrage. Toutefois ce dernier se réserve le droit de se faire communiquer ces documents techniques dans leur langue d'origine. L'acte d'engagement doit être complété.

- **Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat sous peine d'entraîner le rejet de l'offre.**

### **III.3.1. COMPOSITION DE L'OFFRE A REMETTRE PAR LES CANDIDATS**

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

- - Un devis comprenant :
  - - Les documents explicatifs tels que sollicités aux prescriptions générales et particulières Au projet de marché sera joint le mémoire justificatif et explicatif comportant le/les document(s) suivant(s) :
  - les attestations d'agrément et habilitations nécessaires pour la réalisation des opérations
  - Le justificatif de la proposition de prix;
  - Une note explicative, brochure technique, performance, spécificité de la proposition;;
  - Attestations d'assurance professionnelle couvrant spécifiquement l'activité concernée.

### **III.3.2. EXAMEN DES OFFRES ET NEGOCIATIONS**

- Seuls seront ouverts les plis qui ont été reçus **au plus tard** à la date et l'heure limites de remise des offres.

- Les offres de chaque candidat sélectionné seront analysées, les offres inappropriées au sens de l'article 35 du CMP seront éliminées.
- A la suite de cet examen l'entité adjudicatrice, pourra engager des négociations avec le ou les candidats retenus sous réserve du strict respect des règles de la concurrence, du libre accès à la commande publique ainsi que du respect de la propriété intellectuelle des offres.
- Après classement des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par la commission compétente qui représente l'entité adjudicatrice.
- Les critères d'attribution du marché seront pondérés comme suit :

Critère d'attribution	Pondération
Prix	25%
Qualité, et propositions techniques jugées sur la base des clauses techniques ou de tout autre avantage technique de l'offre	25%
Rapidité de l'intervention	50%

### III.3.3. CONDITION D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront établies en euros et transmises en une seule fois.

### III.3.4. OFFRE REMISE SUR SUPPORT « PAPIER » OU SUR SUPPORT PHYSIQUE ELECTRONIQUE

L'offre transmise portant l'adresse et mentions suivantes (**avant le** , ) :

**Monsieur le Président**  
**SIVOM Rive gauche du Cher**  
 4 rue du Moulin de Lyon  
 BP 5 03380 HURIEL  
 Tél : 04 70 28 61 61  
**Offre pour le diagnostic du barrage des Bordes**

**« NE PAS OUVRIR »**

OU

Adresse mail : [direction.sivom.rg@orange.fr](mailto:direction.sivom.rg@orange.fr)

Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde de la présente consultation.

### III.3.5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES



Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratif et technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire une demande à :

**Monsieur le Directeur Général des Services**  
**SIVOM Rive gauche du Cher**  
4 rue du Moulin de Lyon  
BP 5  
03380 HURIEL  
04 70 28 61 61

## MARCHES PUBLICS/ACCORDS-CADRES

ACTE D'ENGAGEMENT N°

DC8

**EN CAS DE CANDIDATURE GROUPEE, REMPLIR UN SEUL ACTE D'ENGAGEMENT POUR LE GROUPEMENT. IL PEUT ETRE TRANSMIS PAR LE CANDIDAT REMPLIT UN IMPRIME POUR CHAQUE VARIANTE OU OPTION.**

Cet acte d'engagement correspond:

au marché global de base

- En tranche ferme, un diagnostic structurel par les moyens techniques appropriés sur un barrage mobile situé sur le Cher et permettant d'établir la nature, l'importance des désordres, les moyens aptes à résoudre ces problèmes, et l'estimation financière de ce type d'opération.

*Dans la mesure du possible, le prestataire pourrait être autorisé à proposer des devis (complémentaires) afin de pallier aux défauts observés lors des contrôles. En tout état de cause, le devis ou l'identification des défauts devront être détaillés afin de permettre au maître d'ouvrage de solliciter directement des prestataires compétents si besoin.*

- à l'offre de base ;       à l'option suivante :  
 à la variante suivante :

**A - Procédure et forme du marché/de l'accord cadre**

DC8

- Marché public passé suivant l'article 28, 146 du code des marchés publics, procédure adaptée,

**B - Identification de l'acheteur**

DC8

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché :



**Monsieur le Président du SIVOM, Serge LAURENT,**  
**SIVOM Rive gauche du Cher**  
4 rue du Moulin de Lyon  
BP 5 03380 HURIEL  
Tél : 04 70 28 61 61

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics :

**Monsieur le Directeur , SIVOM Rive gauche du Cher**  
4 rue du Moulin de Lyon  
BP 5 03380 HURIEL  
Tél : 04 70 28 61 61

■ Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire (*joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables*) :

Trésorerie D'huriel.

■ Imputation budgétaire :

**C - Délai de paiement** **DC8**

Le délai maximum de paiement, sur lequel l'acheteur s'engage, est de : 30 jours

**D - Engagement du candidat** **DC8**

**D1. Nom, prénom et qualité du signataire :**

- agissant pour mon propre compte.
- agissant pour le compte de la société - *Indiquer le nom, l'adresse :*
- agissant pour le compte de la personne publique candidate - *Indiquer le nom, l'adresse :*

OU, s'il s'agit d'un groupement

- agissant en tant que membre du groupement
  - groupement solidaire
  - groupement conjoint

*identifier chacun des membres du groupement en indiquant le nom, l'adresse :*

Indiquer le nom et l'adresse du mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations

OU



agissant en tant que mandataire habilité à signer l'offre du groupement par l'ensemble de ses membres ayant signé le document d'habilitation en date du.....

groupement solidaire

groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

## D2. Engagement du candidat

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché/de l'accord cadre),

Je m'engage, sur la base de mon offre

J'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de l'offre du groupement

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

*(cocher la case correspondante)*

et conformément aux documents susmentionnés, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués ci-dessous<sup>1</sup>:

Cette offre, exprimée en euros, porte soit :

**a) – sur le marché suivant** : contrôle périodique,

### ■ Objet du marché :

■ Montant tranche ferme de l'offre,

Délais proposé pour le début d'intervention: .....en jours (urgence)

Montant hors TVA.....

Taux de la TVA .....

Montant TTC .....

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

.....  
.....  
.....

**A compléter par un devis détaillé de la mission proposée répondant au cadre de la décomposition de la mission en annexe du présent acte d'engagement.**

<sup>1</sup> Si les prix doivent prendre la forme d'une liste, créer une annexe financière



**D3. Compte (s) à créditer** - Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal

Numéro :

Banque :

Centre de chèques postaux de :

**D4. Avance:**

Je renonce au bénéfice de l'avance

Oui

Non

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale : (articles 89 et 90 du code des marchés publics)

Demande (*obligatoire si l'avance est supérieure à 30%*)

Ne demande pas

la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

**D5. Délai d'exécution**

Le délai d'exécution du marché est à compter de :

la date de notification du marché

la date de notification de l'ordre de service de démarrage

la date de début d'exécution prévue par le marché lorsqu'elle est postérieure à la date de notification

**D6. Durée de validité de l'offre : 120 j**

Le présent engagement me lie pour la durée de validité des offres indiquée au règlement de la consultation ou dans l'avis d'appel public à la concurrence

A ....., le .....

le marché)

Le (ou les) candidat(s) :  
(représentant(s) habilité(s) pour signer

**E - Décision de l'acheteur**

**DC8**

**La présente offre est acceptée :**

en ce qui concerne la totalité du marché global, suivant les modalités de l'organisation du marché (tranches conditionnelles commandées en fonction de la validation des conditionnements)

en ce qui concerne les lots ou tranche ci-après seulement :  
 .....  
 (indiquer les lots pour lesquels le candidat est retenu)

pour un montant total de : ..... (HT)

**Le présent acte d'engagement est constitué de :**

*Indiquer, parmi les annexe(s) énumérée(s) ci-après, celles qui constituent le présent acte d'engagement*

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants ou DC4
- Déclaration du candidat ou DC5
- ANNEXE n° ... : demandes de précisions ou compléments sur la teneur des offres ou DC11
- ANNEXE n° ... : mise au point du marché ou DC12
- Annexe relative à la présentation d'un sous-traitant ou DC13
- Autres : préciser : ...

Oui	Non

visa ou avis

de l'autorité chargée du contrôle financier

..... A : ..... , le

Signature (l'acheteur)

**F. Notification du marché au titulaire<sup>2</sup>**

**DC8**

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché » :

A ....., le .....

Signature du titulaire

■ **En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

**G. Nantissement ou cession de créances<sup>3</sup>**

**DC8**

(Conformément à l'article 106 du code des marchés publics, il est possible d'utiliser soit une copie de l'original du marché, soit le certificat de cessibilité conforme au modèle figurant en annexe à l'arrêté du 28 août 2006)

■ **Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1  La totalité du marché global dont le montant est de : (indiquer le montant en chiffres et en lettres)

.....  
.....

<sup>2</sup> Date et signature originales.

<sup>3</sup> A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.



2  La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....  
.....

3  La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....  
.....

4  La partie des prestations est égale à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....  
.....

et devant être exécutée par .....en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise  sous-traitant

Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire (si plusieurs comptables assignataires sont prévus, l'acheteur fournit autant de certificats de cessibilité qu'il y a de comptables en précisant sur chaque document le nom du comptable auquel il doit être remis. Chaque document ne mentionne que la part de la créance totale que le comptable auquel il est transmis est appelé à mettre en paiement (article 106 du code des marchés publics) :

A , le  
Signature

4

**■ Modification(s) ultérieure(s) au contrat de sous-traitance** (A renseigner autant de fois que nécessaire)

La part de prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée/portée à (indiquer l'unité monétaire d'exécution du marché et le montant en lettres) :

.....  
.....  
.....

Montant initial :

Ou - Ramené à :  
- Porté à :

A , le  
Signature

Date de la dernière mise à jour : 08/07/2009

<sup>4</sup> Date et signature originales

- **Cadre de décomposition de l'opération auquel doit répondre l'offre /**

*Remplissage facultatif / peut être remplacé par le devis détaillé sous réserve d'une réponse plus détaillée ou équivalent au présent cadre*

<i>Nature de mission</i>	<i>Moyens prévus</i>	<i>Coût HT de l'offre</i>
<b>1 un diagnostic structurel des clapets permettant d'établir la nature (corrosion, désoudure...), l'importance des désordres,</b>	1  2  3  4	
<b>2 Définition sommaire des moyens aptes à résoudre les problèmes, de manière temporaire, ou permanente</b>		
<b>3 Estimation d'une enveloppe budgétaire</b>		

